

LE CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES – UN OUTIL INCONTOURNABLE DE L'ENSEIGNEMENT DE LANGUES ETRANGERES SUR OBJECTIFS SPECIFIQUES

CONSTANTIN FELICIA, UNIVERSITATEA ORADEA
Facultatea de Stiinte Economice
Str. H.Ibsen nr.3, bl.AN2, ap.7, Oradea, tel. +40723.089104
Email: fconstantin@uoradea.ro

La dynamique sociale, économique et politique impose des transformations à tous les niveaux, y-compris au niveau de l'enseignement des langues étrangères. Le Cadre européen commun de référence pour les langues, document créé il y a une quinzaine d'années sous le patronage du Conseil de l'Europe, offre aux acteurs impliqués dans l'apprentissage des langues toute la logistique. C'est bien le cas des langues sur objectifs spécifiques (affaires, administration, etc.) qui trouvent dans ce document un repère et un instrument de travail essentiel.

Cadre général – politique européenne en matière de langues étrangères

Au début des années '70, le Conseil de l'Europe se voit obligé par les transformations survenues au sein de la Communauté Européenne, de créer un cadre institutionnel pour une politique langagière européenne. C'est dans ce contexte que paraissent progressivement des systèmes qui définissent les savoirs et les savoir-faire des apprenants des langues vivantes. Le premier, Threshold Level, a été élaboré par Van Ek en 1975 (pour l'anglais), suivi par la description d'un niveau inférieur, Waystage (les deux révisés en 1990 et complétés en 1995 par le niveau Vantage) ; pour le français, c'est le Niveau Seuil paru en 1976

En 1991, à la suite d'une recherche menée pendant plus de dix ans par des linguistes dans les 41 États membres du Conseil de l'Europe, a été créé le **Cadre européen commun de référence pour les langues**.

Recommandations européennes en matière de Langues étrangères

Dès les premières pages, le Cadre évoque des recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui mettent au premier plan la préoccupation pour les langues vivantes, dans la volonté de « *préparer tous les Européens à répondre aux défis d'une mobilité et d'une coopération internationale accrue dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, ainsi que dans les domaines du commerce et de l'industrie* ». La même recommandation prévoit toute une série d'objectifs qui concernent *l'Apprentissage des langues à orientation professionnelle*, dans le but d' « *Assurer un équilibre entre le développement professionnel, culturel et personnel des apprenants, en proposant des programmes de langues qui allient les composantes de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel* » et de « *préparer (les jeunes) à leur vie professionnelle future et d'accroître leur mobilité professionnelle* ». (Recommandation R (98) 6).

Une autre recommandation met encore plus clairement l'accent sur le lien entre le domaine économique et les langues étrangères « *Il conviendrait de nouer des liens visibles avec*

*le monde du travail, ou de les renforcer lorsqu'ils en existe, afin de sensibiliser les étudiants à la valeur économique des langues étrangères » (Recommandations relatives à la politique à mener- Commission Européenne). L'ignorance des langues étrangères favorise la marginalisation dans une Europe où *mobilité, échange, ouverture, coopération ou emploi* sont devenus les mots d'ordre.*

La pratique a démontré que les personnes qui parlent des langues étrangères sont les mieux placées dans le monde du travail. Le succès est garanti lorsque la maîtrise de la compétence générale de communication s'accompagne de la connaissance des vocabulaires spécifiques et des usages linguistiques à visée professionnelle, surtout pour le monde des affaires (l'anglais, le français, l'allemand, l'italien ou l'espagnol des affaires).

Approche traditionnelle vs. Approche communicative

Le Cadre européen offre un vrai panorama de l'enseignement des langues étrangères, d'une richesse et d'une complexité qui le transforme dans un usuel incontournable pour tous les acteurs engagés dans l'enseignement des langues.

Sans avoir la prétention de fixer de manière autoritaire les articulations de l'apprentissage, ni de promouvoir une méthodologie particulière, le Cadre de référence reconnaît avoir encouragé une méthode fondée sur les besoins communicatifs de l'apprenant, sur le développement de son autonomie et sur l'entraînement à l'auto-évaluation. C'est un vrai « retournement de paradigme », qui permet d'identifier les quatre lignes de force de la méthode communicative (Martinez, 1996) :

- le retour au sens, accompagné d'une grammaire de la notion, des idées et de l'organisation du sens
- l'accent mis sur les exercices interactifs de communication réelle ou simulée, en défaveur des exercices formels
- la centration sur l'apprenant, vu comme acteur principal de la communication et sujet actif et impliqué de la communication
- la préoccupation pour les aspects sociaux et pragmatiques

L'enseignement des langues trouve ses racines dans les besoins des membres de la société de communiquer et de négocier et dépend de l'évolution des besoins des apprenants qui vivent, étudient et travaillent au centre d'une dynamique de la société, de l'économie et de la mentalité.

Le Cadre Commun de référence identifie d'ailleurs 4 larges domaines :

- domaine éducationnel,
- domaine professionnel,
- domaine public
- domaine personnel

et précise les compétences qui s'exercent à l'intérieur de chacun des domaines :

- a) Compétences générales qui incluent les savoirs, les savoir – faire, les savoir – apprendre et les savoir – être
- b) Compétences langagières qui incluent les compétences linguistiques, les compétences socio-linguistiques et celles pragmatiques

On est loin de l'apprentissage traditionnel, organisé autour de la grammaire et des listes des mots, fondé sur le rôle du professeur et prônant un parleur idéal. Les piliers de la nouvelle approche didactique sont : *les tâches, les stratégies, l'interaction, les scénarios, la langue en situation, l'autonomie, etc.*

Le domaine professionnel dans le Cadre commun de référence

Entre les domaines identifiés par les professionnels qui ont travaillé à l'élaboration du Cadre de référence, il n'y a pourtant pas de séparation nette (le domaine public envahit l'espace personnel, le domaine éducationnel prépare pour des situations qui pourraient s'intégrer au domaine public ou professionnel).

Le Cadre présente des descriptions détaillées des activités langagières ou des compétences, des échelles d'auto - évaluation qui permettent à l'apprenant de se situer lui - même sur la position *d'utilisateur élémentaire, indépendant ou expérimenté*; il y en a donc des instruments pour les apprenants qui veulent situer leur propre niveau linguistique et en même temps des grilles des évaluateurs qui peuvent analyser les compétences de compréhension écrite ou orale, d'expression écrite ou orale à chaque *niveau : survie, seuil, autonomie, efficacité et maîtrise*. (ex. Tableau 3 – Niveaux communs de compétences - Aspects quantitatifs de la langue parlée avec ses caractéristiques : l'étendue, la correction, l'aisance, l'interaction ou la cohérence) (Cadre, p.28)

La présentation des niveaux sous la forme suivante, plus facile à utiliser, se retrouve dans la plupart des tests de certification de langues (Cadre, p.35). Le progrès de l'apprentissage se relève dans le passage d'un niveau à l'autre.

A. Utilisateur élémentaire

A1. Introductif ou découverte (*Breakthrough*)

A2. Intermédiaire ou de survie (*Waystage*)

B. Utilisateur indépendant

B1. Niveau seuil (*Threshold*)

B2. Niveau avancé ou indépendant (*Vantage*)

C. Utilisateur expérimenté

C1. Autonome (*Effective Operational Proficiency*)

C2. Maîtrise (*Mastery*)

Vu l'ouverture des frontières et la mobilité des citoyens, l'importance du commerce et des affaires, une place assez importante est accordée dans ce document de référence aux langues sur objectifs spécifiques (langue de spécialité, langage professionnel, langue des professions).

L'enseignant du langage de spécialité peut choisir le contenu de son cours à la suite d'un choix exclusivement personnel s'il a une double formation (linguistique et de spécialité) ou bien à la suite des discussions avec les professeurs de spécialité, parce que « l'utilisation d'une langue étrangère comme véhicule de l'enseignement imposera qu'une attention toute particulière soit portée au contenu thématique de la discipline enseignée » (Cadre, p.45). A l'intérieur du Cadre de référence, l'enseignant trouve un riche inventaire de situations professionnelles, pour lesquelles le locuteur doit être linguistiquement « outillé » ; c'est une présentation complexe qui offre au professeur le tableau complet des lieux, des institutions, des personnes, des événements et des actions propres au domaine professionnel (p.43 Tableau - Contexte externe d'usage, d'où nous avons extrait la partie relative au domaine professionnel)

Lieux : bureaux, usines, ateliers, ports, gares, fermes, aéroports, magasins, boutiques, sociétés de services, hôtels, fonction publique

Institutions : entreprises : de la fonction publique, multinationales, nationalisées ; syndicats

Personnes : employeurs/employés, directeurs, collègues, subordonnés, consommateurs, réceptionnistes, secrétaires, personnel d'entretien

Objets : machines de bureau (bureautique), machines industrielles, outils industriels et artisanaux

Événements : réunions, interviews, réceptions, congrès, foires commerciales, consultations, ventes saisonnières, accidents du travail, conflits sociaux

Actes : administration des affaires, gestion industrielle, opérations de production, procédures administratives, transport par route, opérations de vente, commercialisation, applications informatiques, entretien des bureaux

Textes : lettre d'affaires, note de rapport, consignes de sécurité, modes d'emploi, règlements, matériel publicitaire, étiquetage et emballage, description de fonction, signalisation, cartes de visites

Les types de textes recommandés dans le chapitre dédié sont en mesure de guider l'enseignant dans son intention de mettre en valeur des documents variés : les journaux, les modes d'emploi, les brochures et les prospectus, les dépliants, le matériel publicitaire, les panneaux et notices, les étiquettes des magasins, des marchés et des rayons de supermarchés, les emballages et étiquettes de produits, les billets, les formulaires et questionnaires, les dictionnaires (mono et bilingues), les *thesaurus*, les lettres d'affaires et professionnelles, les télécopies, les lettres personnelles, les exercices et les compositions, les notes de service, les comptes rendus et les rapports, les notes et messages, les bases de données. (Cadre, p.80)

La description des tâches communicatives concerne elle-aussi le domaine professionnel et présente une modèle de forte valeur pratique - ce que les apprenants en situation de résidents temporaires devront être capables de faire (Cadre, p.45)

- faire les formalités nécessaires à l'obtention d'un permis de travail ou de tout autre papier de ce type
- se renseigner (par exemple auprès d'une agence pour l'emploi) sur la nature des emplois, les ouvertures et les conditions (par exemple le profil du poste, le salaire, le droit du travail, les horaires et congés, la durée du préavis, etc.)
- lire les offres d'emploi
- écrire des lettres de candidature et avoir un entretien de recrutement. Fournir des informations orales ou écrites sur soi, sa formation et son expérience et répondre à des questions sur ces mêmes points
- comprendre et suivre les règles d'embauche
- comprendre les tâches à accomplir au moment de l'entrée en fonctions et poser des questions à ce sujet
- comprendre les règles de prudence et de sécurité et leurs consignes d'application
- signaler un accident, faire une déclaration d'assurance
- bénéficier de la protection sociale
- communiquer de manière appropriée avec les supérieurs, les collègues et les subordonnés participer à la vie sociale de l'entreprise ou de l'institution (par exemple le restaurant d'entreprise, les clubs sportifs et les associations)

L'analyse de l'interaction orale (les discussions, et les réunions, les débats, les interviews, les négociations, la coopération en vue d'un objectif, la coopération à visée fonctionnelle, l'obtention des biens et des services) s'accompagne de l'interaction écrite (transmettre et échanger des notes, des mémoires ; correspondre par lettres, télécopies ou courrier électronique ; négocier le texte des accords, des contrats, des communiqués ; participer à des forums en ligne et hors-ligne) et renvoient aussi au langage des affaires.

Conclusions

Ce ne sont que quelques exemples choisis pour soutenir l'idée que le Cadre européen des langues envisage des situations de communication « que l'on a toutes les chances de croiser dans la plupart des pays européens ». (Cadre, p.43)

C'est à partir de ces recommandations que l'enseignant peut remettre en question les hypothèses sur lesquelles il avait organisé son activité didactique et soumettre à un réexamen l'approche théorique et pratique de l'enseignement du langage de spécialité qu'il a eue. Plus que jamais, l'enseignant de langues étrangères à buts spécifiques doit se rattacher de manière irrévocable et exclusive aux exigences du milieu économique, social et politique.

Bibliographie:

1. “Cadre commun européen de référence pour les langues étrangères”; 1991 – version en-ligne <http://culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf>
2. “Recommandation N° R (98) 6 du Comité des Ministres aux États membres, concernant les langues vivantes (le 17 mars 1998)” version en-ligne, www.istruzione.it/argomenti/portfolio/allegati/racc_fra.rtf
3. “Recommandations relatives à la politique à mener- Commission Européenne, Direction générale de l’éducation et de la culture - Politique des langues”, version en-ligne, http://europa.eu.int/comm/education/policies/lang/policy/recom_fr.pdf
4. Martinez, P. – La Didactique des langues étrangères, Paris, 1996, Presses Universitaires de France
5. <http://www.ecml.at/helpcd/>